



## CODE DE BONNE CONDUITE

### 1 - Accès au pas de tir

- La salle de Tir à l'Arc du Gymnase de la Tannerie ainsi que le Jeu d'Arc de Montmerle et les terrains extérieurs sont ouverts exclusivement aux Archers de la 1ère Compagnie d'Archers Montmerle-Belleville ayant acquitté leur cotisation à la Compagnie pour l'année en cours, ainsi qu'aux personnes invitées dans le cadre d'animations organisées par la Compagnie.

- Il est demandé aux Archers d'avoir leur licence sur eux lors de leur présence au sein des installations de la Compagnie.

- Les cours sont sous la responsabilité des Entraîneurs et des encadrants désignés. Aucune autre personne n'a le droit de s'immiscer physiquement ou verbalement dans ces cours sans l'autorisation des Entraîneurs ou des encadrants.

- La Compagnie ne peut être tenue responsable en cas de vol ou de bris de matériel personnel et aucune réclamation ne sera admise.

- En dehors des horaires habituels de leurs entraînements, les Archers mineurs ne peuvent accéder au Jeu d'Arc et aux terrains extérieurs s'ils ne sont pas accompagnés d'un membre du Comité Directeur.

- Les mineurs de l'Ecole de Tir doivent impérativement être confiés au début de l'entraînement et récupérés en fin d'entraînement auprès des Entraîneurs ou des encadrants par un parent ou une personne autorisée.

### 2- Discipline

- Durant les entraînements et dans l'intérêt de tous, les Archers sont priés de participer à la mise en place et au rangement du matériel utilisé ainsi qu'au nettoyage de la salle.

- Les Archers se doivent d'avoir leur matériel. Ils en sont responsables (Arc, flèches, carquois, palette...).

- Les objets ou matériels personnels ne doivent pas rester à demeure dans les locaux de la Compagnie.

- L'accès aux installations est interdit à toute personne sous l'emprise d'alcool ou de drogue.

- Toute consommation d'alcool, de tabac, de produits illicites est strictement interdite sur le pas de Tir.

- Il est recommandé de vérifier les contre-indications lors de la prise d'un traitement médical ponctuel.

- Les Archers se doivent d'avoir un langage et une attitude corrects.

- Afin de respecter la concentration de chacun, il est demandé un minimum de calme pendant les Tirs.

- Il est demandé aux Archers d'adapter leur temps de Tir et de retrait de leurs flèches à l'ensemble du groupe.

- Les Archers sont priés d'arriver avant le cours pour être prêts à tirer à l'heure du début des entraînements.

- Il est interdit de stocker dans les locaux de la Compagnie des aliments ou denrées périssables dans des conditions pouvant générer des risques sanitaires.

### 3- Sécurité sur un pas de tir

- Ne jamais encocher ou armer un Arc même sans flèche ailleurs que sur un pas de Tir et en direction de la cible.

- Ne jamais lâcher la corde sans flèche encochée. Ne jamais mettre la flèche sur un Arc avant que la zone de Tir ne soit entièrement libérée.

- Attendre la fin de la volée pour ramasser une flèche tombée devant le pas de Tir.

- Ne déposer aucune affaire personnelle entre la ligne de Tir et la cible.

- Se tenir toujours à distance suffisante d'un Archer en phase de Tir pour ne pas risquer de perturber son geste par un contact inopportun.

- S'assurer que personne ne se trouve immédiatement derrière lors du retrait des flèches de la cible.

- Ne pas courir dans la salle, dans les terrains extérieurs ou dans le Jeu d'Arc.

- L'usage des téléphones portables est interdit durant l'entraînement.

- Appliquer les consignes des Entraîneurs et des encadrants.

### 4- Obligations vestimentaires

**- Le port d'une tenue de sport et de chaussures de sport est obligatoire. A défaut, l'Archer ne sera pas autorisé à tirer.**

- Lors des entraînements en extérieur, prévoir une tenue adaptée aux conditions météo (protections contre le soleil, la pluie et/ou le froid). Et le port d'un couvre-chef (casquette, chapeau...) est **obligatoire**.

1ère Compagnie d'Archers Montmerle-Belleville

Siège social : Plaine des Sports – Jeu d'Arc 01090 Montmerle sur Saône

Numéro FFTA : 0101009

tiralarc.montmerle@gmail.com



## CHARTRE DES PARENTS

### ETRE PARENT D'ARCHER C'EST ...

#### PARTICIPER

- ✓ Etre présent aux rencontres de son enfant,
- ✓ Participer aux animations qui développent l'esprit convivial de la Compagnie,
- ✓ Participer au transport des enfants,
- ✓ Participer lors des journées d'entretien des installations,
- ✓ Participer lors des organisations de concours,
- ✓ Mettre ses compétences au service de la Compagnie.

#### SOURIRE

- ✓ Parce que le tir à l'arc est un sport mais aussi un jeu.

#### ETRE FAIR PLAY

- ✓ Se conformer aux règles du tir à l'arc,
- ✓ Respecter les décisions de l'arbitre,
- ✓ Refuser toute forme de violence et de tricherie,
- ✓ Avoir un comportement exemplaire en toutes situations.

#### TROUVER SA PLACE

- ✓ Trouver sa place au sein du collectif,
- ✓ Chacun son rôle, un rôle pour chacun.

#### NE PAS OUBLIER

- ✓ Que les dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement de leur temps et leurs compétences à la vie de la Compagnie,
- ✓ Que les archers, les encadrants et le coach ont le droit à l'erreur ainsi que les arbitres,
- ✓ Que les parents spectateurs ou archers doivent avoir un comportement exemplaire, ne pas intervenir lors des entraînements et compétitions et rester à leur place.

#### RESPECTER

- ✓ Respecter les règles de vie de la Compagnie,
- ✓ Prévenir les encadrants et/ou le coach en cas d'absence à l'entraînement ou lors d'une compétition,
- ✓ Respecter les horaires de début et de fin d'entraînement,
- ✓ Respecter les encadrants et le coach pour leur travail et leurs choix techniques,
- ✓ Respecter les décisions du Comité Directeur,
- ✓ Laisser l'enfant à son encadrant et/ou son coach et ne pas intervenir pendant l'entraînement ou la compétition.
- ✓ Confier son enfant à son encadrant et venir le chercher auprès de lui.]